



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
17 septembre 2021

Ville d'Essert

L'an deux mille vingt, le dix-sept septembre, à onze heures trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Essert dûment convoqué par voie dématérialisée et courrier le treize septembre, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie-médiathèque.

Monsieur Yves GAUME, doyen d'âge du Conseil municipal procède à l'appel :

Présents : SPADONE Jean-Pierre, JEANNIN Dominique, SAUR Corinne, BURGER Alain, MAZZEGA Daniel, LANG Jean-Jacques MARTIN Danielle, MACCHI Delphine, MADONNA Myriam, BERREGAD Hafida, MOINAULT Séverine, MIU Daniel, OLOFSSON Nina, NAEGELY David, MARAZZATO Sophie, GRISEY Hélène, MOREL Antoine, GAUME Yves, RETAUX Matthieu, PELTIER Jacques, CHITRY-CLERC Marie-Claude.

Absents représentés : KOKCU Ethem représenté par MADONNA Myriam, ZURCHER Maud représentée par GAUME Yves

Absent : /

Secrétaire de séance : MOREL Antoine

Monsieur Yves GAUME, doyen d'âge du Conseil municipal, ouvre la séance à 11 H 30.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Antoine MOREL a été désigné pour remplir ces fonctions.

Monsieur Daniel MIU est arrivé en salle du conseil municipal à 11 h 35.

Monsieur Yves GAUME, prend la parole avant le vote de la première délibération du conseil municipal.
« Une page se tourne et pour cette page le sort m'a favorisé pour introduire cette réunion du Conseil Municipal.

C'est au pied du mur que l'on constate la valeur du maçon. Proverbe qui sera le mien pour suivre durant ces quatre années de mandat les résultats de cette nouvelle équipe.

Je vous ferai grâce de ne pas énumérer toutes nos réalisations. Je m'en tiendrai à deux chiffres et quelques grands projets réalisés.

1^{er} chiffre : comparaison des rentrées fiscales Taxe d'Habitation et Taxe Foncière

Rentrées fiscales 2008 de 977 350 euros pour la commune.

2019 : 1 330 408 euros soit un supplément de 353 048 euros sur une année et à ce jour ce résultat doit avoisiner plus de 400 000 euros annuel/ De nombreuses maisons ainsi que quelques appartements règlent encore une demie taxe foncière.

2^{ème} chiffre :

Grâce à mon action et mon expérience commerciale, quelques 800 000 euros ont pu rentrer dans les caisses de la commune. Terrain ATIK plus-value et taxe d'aménagement ainsi que tous les budgets publicitaires : bulletins, abribus, jardins sociaux et trois grandes manifestations gratuites pour la commune car réglées avec les sponsors, minibus et vente de mini parcelles de terrain que les essertois s'étaient octroyées mais qui étaient la propriété de la commune.

Quelques grands projets :

Nos programmes immobiliers, les trottoirs dans la totalité de la rue principale du Général De Gaulle, la ligne de bus jusqu'à Châlonvillars, la construction des ateliers municipaux et du bâtiment du foot, de la salle Procom.

J'arrêterai là pour faire court. Je n'ai surtout pas à rougir de ma mandature alors que la dernière équipe en moins d'un an a augmenté la dette de 370 000 euros, ainsi que sa durée de remboursement sans aucune réalisation à venir, plus l'augmentation de la taxe foncière.

Je souhaite que l'image d'Essert, commune réputée dynamique retrouve sa notoriété alors que celle d'actuellement est la risée de toutes les collectivités et de la Préfecture.

Aujourd'hui, cette nouvelle équipe qui a reçu quitus de 573 essertois sur 2475 inscrits, prouve que la situation de chienlit essertoise est à l'origine de ce désengagement de nos concitoyens et ceux-ci rendent les élus responsables de cet état de fait ubuesque et humiliant jamais constaté.

Pour ma part, j'ai décidé de mettre fin à tous mes engagements auprès des essertois. Ma lettre vous parviendra sous quelques jours.

Tout ce que je peux souhaiter à cette nouvelle équipe, c'est de faire aussi bien que ma mandature ;

Nous saurons en mars 2026, analyser les projets réalisés, les résultats financiers obtenus et faire comparaison.

Bon vent à tous.

Monsieur Antoine MOREL prend ensuite la parole pour expliquer le rôle du maire et des élus au sein du conseil municipal.

Puis pour conclure, Monsieur Matthieu RETAUX, prend la parole en soulignant que les membres de son opposition souhaiteraient travailler en collaboration avec le groupe majoritaire municipal.

DELIBERATION N° 21.48 : Election du Maire de la Commune

**Dossier présenté par Yves GAUME,
doyen d'âge**

Le vote a lieu à bulletin secret – une urne est mise à disposition

Les assesseurs sont CHITRY-CLERC Marie-Claude et SPADONE Jean-Pierre

Le Procès-verbal de l'élection est annexé à la présente délibération

Le Conseil Municipal, après avoir voté à bulletin secret, élit Maire au scrutin secret au premier tour à la majorité absolue des suffrages exprimés:

- **Dominique JEANNIN avec 21 voix pour et 2 votes blancs**

Monsieur le Maire donne lecture de la Charte e l'élu local, puis procède au vote portant sur le compte rendu du précédent conseil.

Délibération 21.49 : définition du nombre d'adjoints

**Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Maire**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-2 du CGCT, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil. Le conseil municipal comportant 23 membres, le nombre d'adjoints ne peut excéder 6.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de l'élu en charge du dossier, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide:

- **De fixer à 6 le nombre d'adjoints pour la commune d'ESSERT**

Délibération 21.50 : Election des Adjoints

**Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Maire**

Le vote a lieu à bulletin secret – une urne est mise à disposition

Les assesseurs sont CHITRY-CLERC Marie-Claude et SPADONE Jean-Pierre

Le Procès-verbal de l'élection est annexé à la présente délibération

Le Conseil Municipal, après avoir voté à bulletin secret, élit au premier tour au scrutin de liste à la majorité absolue des suffrages exprimés la liste proposée par ESSERT RENOUVEAU

Sont proclamés adjoints :

- **1er adjoint : BURGER Alain**
- **2^{ème} adjointe : MOINAULT Séverine**
- **3^{ème} adjoint : MAZZEGA Daniel**
- **4^{ème} adjointe : MACCHI Delphine**
- **5^{ème} adjoint : LANG Jean-Jacques**
- **6^{ème} adjointe : OLOFSSON Nina**

avec 18 voix pour et 5 blancs

Délibération 20.11 : Approbation du tableau du conseil municipal

Dossier présenté par Dominique JEANNIN

Maire

En application de l'article L2121-1 II modifié par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 en son article.29. Les membres du conseil municipal sont classés dans l'ordre du tableau selon les modalités suivantes.

Après le maire, prennent rang les adjoints puis les conseillers municipaux.

Sous réserve du dernier alinéa des articles L. 2122-7-1 et L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2, les adjoints prennent rang selon l'ordre de leur élection et, entre adjoints élus sur la même liste, selon l'ordre de présentation sur la liste.

En ce qui concerne les conseillers municipaux, l'ordre du tableau est déterminé, même quand il y a des sections électorales :

1° Par ancienneté de leur élection, depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de l'élu en charge du dossier, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide:

- **D'approuver le tableau du Conseil Municipal comme suit :**

Ordre	Fonction	Nom	Prénom	Date de naissance
1	Maire	JEANNIN	Dominique	01/07/1953
2	Première adjointe	BURGER	Alain	16/01/1959
3°	Deuxième adjointe	MOINAULT	Séverine	16/08/1977
4	Troisième adjoint	MAZZEGA	Daniel	30/08/1961
5	Quatrième adjointe	MACCHI	Delphine	13/09/1966
6	Cinquième adjointe	LANG	Jean-Jacques	19/09/1961
7	Sixième adjoint	OLOFSSON	Nina	19/12/1977
8	Conseiller municipal	SPADONE	Jean-Pierre	21/01/1951
9	Conseillère municipale	SAUR	Corinne	22/08/1956
10	Conseiller municipale	MARTIN	Danielle	06/08/1963
11	Conseillère municipale	MADONNA	Myriam	17/09/1971
12	Conseillère municipale	BERREGAD	Hafida	13/09/1975
13	Conseiller municipal	KOKCU	Ethem	25/07/1976
14	Conseiller municipal	MIU	Daniel	22/08/1977
15	Conseiller municipal	NAEGELY	David	23/11/1979
16	Conseillère municipale	MARAZZATO	Sophie	13/10/1982
17	Conseillère municipale	GRISEY	Hélène	29/08/1986
18	Conseiller municipal	MOREL	Antoine	10/09/1997
19	Conseiller municipal	GAUME	Yves	24/06/1948
20	Conseiller municipal	RETAUX	Matthieu	07/01/1969
21	Conseillère municipale	ZURCHER	Maud	25/12/1980
22	Conseiller municipal	PELTIER	Jacques	22/08/1952
23	Conseillère municipale	CHITRY-CLERC	Marie-Claude	25/02/1974

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant l'accomplissement de la dernière des formalités la rendant exécutoire.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire lève la séance.

Fin de la séance à 12H13

∞ - - - ∞

Fait à Essert, le 28 septembre 2021

Affiché le : 29 septembre 2021

Retiré le : 29 septembre 2021

Dominique JEANNIN
Maire

